



*S'unir,
s'entraider,
grandir!*

RECOMMANDATION DE RATIFICATION

DE LA COTISATION ANNUELLE 2026 DES MEMBRES

PROPOSÉE PAR LE CA – Juin 2025, Rimouski

Considérant :

- qu'une cotisation est demandée aux membres pour avoir accès aux différents services de l'association ;
- que la cotisation annuelle est fixée par le conseil d'administration **après consultation du Conseil des présidences** (Règlements généraux : 3.2-01 et 5.2-03) ;
- que l'assemblée générale ratifie la cotisation annuelle des membres (Règlements généraux 4.2-05) ;
- que le taux actuel pour la cotisation est pour l'année 2025 de :
 - Membres réguliers/ères : 11,50 \$/mois ;
 - Membres conjoint(e)s : 5,75 \$/mois ;
 - Membres associé(e)s : 35 \$ par catégorie d'assurance, soit 35 \$ pour l'assurance santé et 35 \$ pour l'assurance vie (la cotisation des membres associé(e)s étant perçue une seule fois lors de l'admission).
- que ce taux est inchangé depuis 2018 (7 ans) ;
- que notre budget est utilisé de manière efficiente afin de répondre aux besoins de l'organisation ;

- les ajustements et indexations nécessaires pour la rémunération de nos employés pour les prochaines années ;
- les coûts croissants en matière d'informatique et liés à la loi 25 sur la protection des renseignements de nos membres (Zoom, divers logiciels, achat de matériel informatique, page web, soutien technique, notre base de données, etc.) ;
- l'augmentation continue des frais liés au déplacement et à l'hébergement pour représentation en lien avec les orientations retenues par le CA ;
- les frais liés à la défense des membres (Loi 126, CDA) ;
- les coûts nécessaires pour mettre à jour notre site web ;
- la nécessité d'apporter du soutien à notre personnel ;
- les revenus d'intérêts appelés à diminuer ;
- que plusieurs scénarios ont été étudiés ;
- que l'on souhaite garder la même qualité de service ;

À la suite de tous ces considérants, il nous apparaît clairement qu'il faut poser des gestes pour répondre aux besoins des prochaines années et assurer une stabilité financière.

CA 273-2025

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que le CA de l'AQDER propose à l'assemblée générale 2025, l'augmentation de la cotisation annuelle de 2\$/mois pour les membres et membres conjoint(e)s à compter du 1er janvier 2026 ; et que le membre associé paie le même taux que le membre régulier.